

1905 euros pour refus de vaccination : merci Bernard Jomier!



Évidemment, dès que se profile une mesure épouvantable, la mafia gouvernementale et parlementaire ne communique pas. Pas davantage que McKinsey ou Big Pharma.

À l'exception de Philippot, Dupont-Aignan et Asselineau, il n'est pas un candidat à la présidentielle, potentiel ou non, pour s'élever contre l'accumulation des mesures liberticides. Leur mutisme forcené n'est pas un hasard et signifie leur approbation.

<https://ripostelaique.com/eric-zemmour-nest-pas-contre-le-passe-sanitaire.html>

Des parlementaires, contrairement aux godillots de Macron, repérés et repérables, les sénateurs sont les pires car ils jouent l'opposition et la protection des Français...

Macron ordonne, ils obéissent.

Nul ne prête attention à eux, on les laisse ronronner sans s'en méfier, sans les surveiller et c'est ainsi qu'ils nous mitonnent des textes et rapports ignobles.

Il suffit d'écouter les différentes interventions médiatiques de Larcher, pro-Pécresse, ou de lire Public Sénat, pour

connaître un peu mieux l'idéologie sénatoriale...

Début septembre, je vous avisais d'un rapport orwellien pour nous chinoiser : « Un rapport émanant du Sénat a été rendu au début du mois de juin de cette année, à un moment où il n'était pas encore question de la généralisation du passe sanitaire qui est aujourd'hui sur les rails. Pourtant, il est riche d'enseignements sur un certain état d'esprit de nos élites dirigeantes, quant à la gestion de la crise sanitaire – celle que nous traversons, et celles qui nous guettent à l'avenir. »

<https://ripostelaique.com/mefiez-vous-du-senat.html>

Donc la commission des Affaires sociales du Sénat examinera le 6 octobre une proposition de loi du groupe socialiste concernant la vaccination obligatoire en population générale contre le Covid-19.

Si vous aviez un doute quant à la dictature sanitaire, ou la dictature tout court, voici une proposition de loi qui est claire ! Le doute et la prudence ne sont plus interdits, ils sont prohibés ! Et à quel prix...

Après trois amendes de 135 euros, au cours d'un mois, pour refus de l'obligation « vaccinale », les contrevenants se verront sanctionnés par une amende de 1500 euros, soit 1905 euros au total. Ce qui signifie que le refus de « vaccination » n'est autorisé qu'aux très aisés, à ceux qui peuvent s'offrir de faux passes, les pauvres doivent obtempérer et s'ils sont totalement contre ces injections, se faire empoisonner !

Pour rappel, ces génothérapies récentes, majoritairement testées sur du bétail, sont toujours en AMM conditionnelle, quant aux méfaits et graves dangers, il suffit de se rapporter aux très nombreux articles édifiants de Nicole et Gérard Delépine.

Donc **Bernard Jomier**, médecin généraliste, plus vert que socialiste, ancien adjoint d'Anadingo a décidé de massacrer les réfractaires. Un pedigree parfait et un patronyme à ne pas oublier... Ce triste sire préside une mission d'information du Sénat, chargée d'évaluer les effets des mesures de restriction sanitaire dans la pandémie de Covid-19. Il fut également été l'un rapporteur de la commission d'enquête sur les premiers mois de la pandémie en France, l'an dernier... Etc.

https://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/redaction_multimedia/2020/2020-Documents_pdf/20201210-Conf_presse_Covid_19/20201210_rapport_CE_Covid_tome_1_conf-presse.pdf

S'il était voté par les deux chambres, ce nouveau système de broyage serait mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022.

Certes, notre marge de manœuvre est étroite... Il ne nous reste qu'à inonder les boîtes mails de nos députés, leur rappelant que des législatives vont advenir et qu'il serait tellement dommage qu'ils ne soient pas réélus.

Qui ne tente rien n'a rien.

Mitrophane Crapoussin

Pour retrouver l'adresse courriel de votre député, il suffit de cliquer sur son patronyme.

<https://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/alphabetique>